

« MOULINVEST »  
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €  
- : -  
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)  
Z.A. de Ville  
- : -  
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637  
- : -

## **RAPPORT DE GESTION**

**SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018**

**A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTERE MIXTE DU 29 JANVIER 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

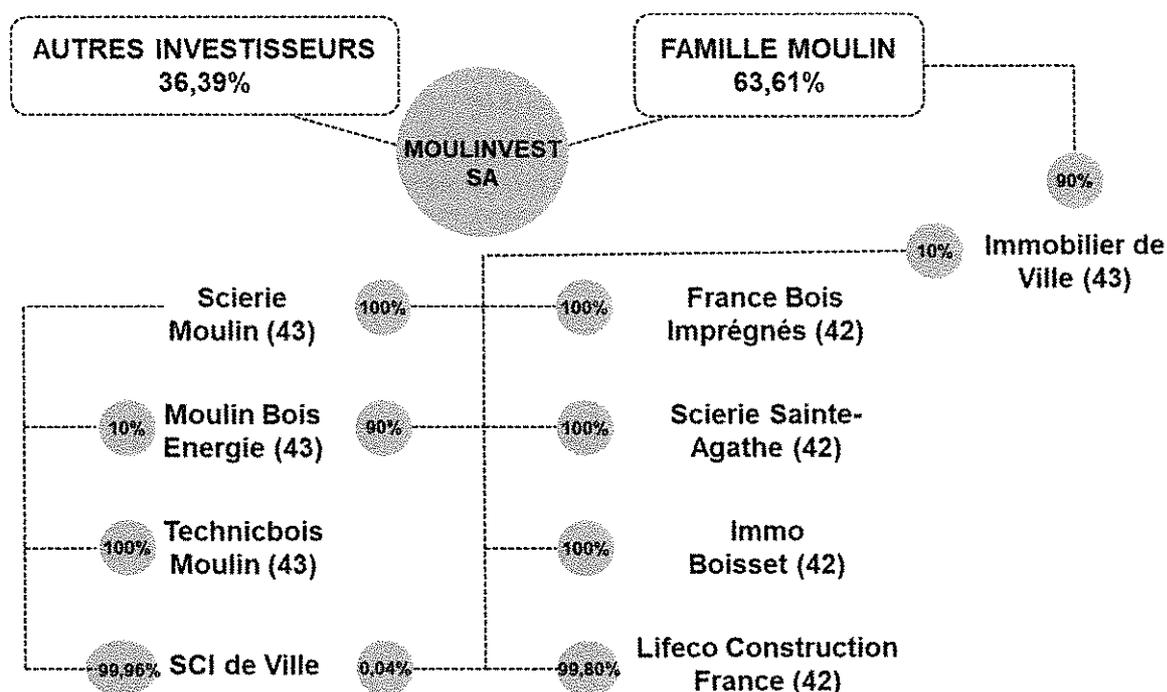
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

## ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/18



## ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

### PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

#### I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 99,80 % de la société LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, ses 6 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

## II. - Le groupe « Moulinvest »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction (1.000 références au catalogue) répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a également créé deux sociétés en 2014 et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

## FAITS MARQUANTS

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 61,3 millions d'euros au titre de l'exercice 2017/2018 contre 57,8 millions d'euros sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 6,2%. Le chiffre d'affaires réalisé à l'export représente 13,6% du chiffre d'affaires total (contre 12,2% en N-1).

2018 marque une phase de consolidation pour le pôle Energie qui bénéficie d'une bonne dynamique commerciale sur le segment granulation et croît de 8,5%. L'activité de production

d'électricité par cogénération a quant à elle été pénalisée par un arrêt programmé au mois d'août 2018 afin d'assurer la réalisation d'une opération de maintenance préventive quinquennale sur la chaudière et la turbine. Le redémarrage des installations été effectué comme prévu le 14 septembre. Les activités du pôle Energie représentent 25,9% du chiffre d'affaires consolidé 2018 (26,3% en 2017).

Le pôle Imprégnation connaît un ralentissement de ses ventes de poteaux en bois (-12,1%) partiellement compensé par les ventes de produits d'aménagement du segment d'activité Découvert (+8,1%). La baisse de l'activité de vente de poteaux est imputable à la diminution des volumes réalisés avec un client historique.

L'activité Bois Construction connaît quant à elle un fort rebond en 2018 avec une croissance de 15,5% de son chiffre d'affaires sous l'impulsion de la dynamique des marchés américains et asiatiques qui ont drainé une partie de la production mondiale.

### Performance opérationnelle

Le taux de marge brute du Groupe s'établit à 52,6% du chiffre d'affaires (32,3 millions d'euros) au titre de l'exercice 2017-2018, en amélioration par rapport à l'exercice précédent (28,9 millions d'euros sur 2016-2017).

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 11,6 millions d'euros soit 19,0% du chiffre d'affaires contre 19,6 % du chiffre d'affaires sur 2016-2017. Cette amélioration est imputable à une bonne maîtrise des charges.

La masse salariale représente 14,8% du chiffre d'affaires, stable par rapport à l'exercice précédent (14,6%).

L'excédent brut d'exploitation (EBE) consolidé progresse à 10,4 millions d'euros (+21,2% vs. EBE 2017), en lien avec l'amélioration des niveaux de marges sur les produits sciés dans un contexte de marché favorable, la consolidation des marges sur le granulé et une rationalisation des niveaux de charges d'exploitation sur la période (la nouvelle raboterie étant désormais opérationnelle).

Cette amélioration de la rentabilité se traduit par la hausse du résultat d'exploitation qui s'établit à 5,0 millions d'euros contre 3,9 millions d'euros sur l'exercice 2016/17, représentant un taux de marge opérationnelle de 8,1% du chiffre d'affaires (contre 6,7% en N-1).

Le résultat financier s'établit à -1,1 million d'euros sur l'exercice 2017-18, contre -0,9 million d'euros au titre de l'exercice précédent.

Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à 0,03 million d'euros contre 0,2 million d'euros sur l'exercice précédent. Il correspond principalement au produit net de cession d'actifs industriels, à la perception d'un produit d'indemnité d'assurance pour 0,3 million d'euros relatif à la compensation d'une perte d'exploitation sur exercice antérieur, ainsi qu'à une provision pour risque pour 0,5 million d'euros constatée dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société France Bois Imprégnés.

Le résultat Groupe consolidé ressort ainsi à 3,1 millions d'euros au 31/08/2018 contre 2,3 millions d'euros au 31/08/2017.

## EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

## PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

### Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. Elle a cependant connu une diminution du volume de vente de poteaux réalisé sur l'exercice 2018 en lien avec le ralentissement des ventes réalisées auprès d'un client historique.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés). L'activité de la société Technibois, aujourd'hui largement centrée sur la production et la commercialisation de solutions constructives en bois (fourniture seule) à destination du marché agricole, a permis de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 millions d'euros sur l'exercice en légère augmentation par rapport à l'activité 2017 (1,8 million d'euros).

### Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés en développement tels que le marché domestique des

supports aériens destinés à la fibre optique et sur les marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier sur le segment Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande croissante.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. L'activité est en progression de l'ordre de 7%.

### Risques environnementaux

#### \* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB SawnTimber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement antibleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

#### \* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

#### \* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2018 à hauteur de 1 002 K€ au titre de ce passif environnemental.

#### Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé. EDF représente au 31 août 2018 notre premier client.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement le Groupe a mis en place les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement portée à 3,5 millions d'euros vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

Les lignes de découvert autorisées représentent 4,2 millions d'euros.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

Contribution en % du CA Consolidé	Exercice au 31/08/2017	Exercice au 31/08/2018
Premier client (EDF)	11,34%	10,62%
Cinq plus importants clients	38,93%	37,67%
Dix plus importants clients	47,53%	46,39%

### Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe. A titre indicatif, actuellement, le premier fournisseur représente moins de 4% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 25 %.

Contribution en % des achats et autres charges externes	Exercice au 31/08/2017	Exercice au 31/08/2018
Premier fournisseur	3,76%	3,49%
Cinq plus importants fournisseurs	15,89%	15,36%
Dix plus importants fournisseurs	24,73%	24,57%

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

### Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2018 de 28,8 millions d'euros de capitaux propres contre 25,7 millions d'euros au 31 août 2017.

Au 31 août 2018, la trésorerie nette de découvert représente 4,8 millions d'euros (0,9 million d'euros au 31 août 2017) et les dettes financières auprès des établissements de crédit atteignent 35,1 millions d'euros (contre 24,3 millions d'euros au 31 août 2017). Précisons en outre que le contrat d'affacturage mis en place sur la filiale Scierie Moulin présente une situation nette financée de 1,5 million d'euros au 31 août 2018 (1,05 million d'euros au 31 août 2017).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 1,15 (1,00 au 31 août 2017).

L'acte de prêt signé le 23 octobre 2013 relatif à l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE était assorti d'engagements financiers matérialisés par des ratios prudentiels (« ratio de levier », « ratio de Gearing »). Le prêt a été

remboursé par anticipation le 25 mai 2018 dans le cadre de la mise en place des financements associés au projet de modernisation et de développement industriel Horizon 2020.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2018 :

- Le Ratio de Levier tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante s'élève à 3,174 ; et est à un niveau inférieur à : 3,8 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2018 à compter de la Date de Signature est de 714 000 euros ; et est à un niveau inférieur à 2 500 000 euros ;
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré s'élève à 55 778 euros et a été intégralement maintenu dans la société. Précisons qu'il s'agit du montant de l'indemnité d'assurance perçu au titre de la compensation des dommages matériels (exclusion faite des pertes d'exploitation sur exercice antérieur pour lesquelles une indemnité de 326 628 euros a été perçu sur l'Exercice Social) et qu'il est inférieur au seuil de franchise globale de 100 000 euros défini au paragraphe concerné ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de (322 587) euros et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

Aucun cas de Remboursement anticipé obligatoire tel que défini à l'Article 8 « Remboursements Anticipé Obligatoires » du Contrat n'est en cours.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

### Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE.

A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis

à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 46 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

### Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Concernant la société France BOIS IMPREGNES, certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros a ainsi été constatée sur l'exercice dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.
- Des provisions ont été maintenues à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

### ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

Moulinvest a annoncé le 28 mai 2018 le bouclage de son plan d'investissement Horizon 2020 pour un montant de 31,7 millions d'euros. Cet investissement porte sur la modernisation des équipements de production et infrastructures dédiés au sciage et à la seconde transformation du bois, ainsi que sur le développement de la production de granulés de bois sur le site historique de Dunières.

Le Groupe se dote ainsi d'une toute nouvelle ligne de sciage haute-performance, dite « ligne de profilage », couplée à un nouveau classeur permettant de trier les produits par classe d'emploi et qualité. Le pôle Energie se dote quant à lui d'une nouvelle chaudière Biomasse, qui permettra d'alimenter les séchoirs de la Scierie Moulin et d'alimenter une troisième presse à granulés.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe sera notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,

- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

L'aménagement du site de Dunières pour la construction du bâtiment qui sera destiné à accueillir la nouvelle ligne de sciage haute performance est en cours de réalisation et la nouvelle presse à granulés (n°3) a été mise en service avec succès mi-septembre 2018. Cette dernière assure désormais un complément de production mais ne donnera sa pleine mesure qu'à compter de la mise en service de la ligne de sciage programmée à l'automne 2019.

### ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le groupe Moulinvest a signé le 25 mai 2018 en partenariat avec son partenaire bancaire historique un contrat de financement syndiqué pour un montant total de 31,7 millions d'euros comprenant :

- une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

En date d'arrêté des comptes, la tranche B Euro-PP a fait l'objet d'un décaissement total ainsi que la tranche C de refinancement pour respectivement 10 et 4,7 millions d'euros.

Le montant cumulé des acomptes et règlements fournisseurs sur le projet versés à fin octobre 2018 représente 16 893 K€.

La direction du groupe a informé le Comité d'Entreprise de France Bois Imprégnés le 14.11.2018 qu'elle envisageait la mise en œuvre de mesures de réorganisation du site de Gray, l'un des trois établissements de production de l'entreprise, parmi lesquelles un plan de licenciement pour motif économique qui interviendrait sur l'exercice 2019. Ces mesures font suite au constat d'une dégradation progressive des conditions d'approvisionnement en bois du site induisant une perte significative de compétitivité. Le coût des mesures envisagées s'élève en première estimation à 150K€. Différentes alternatives sont envisagées pour la valorisation du site.

### ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

### DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

## INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES**

#### ACTIVITE DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2018 ;

<b>Scierie Moulin</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	27 039,7	100%	30 474,2	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	-83,4	-0,3%	1 579,2	5,2%
<b>Résultat courant</b>	-232,0	-0,9%	1 211,8	4%
<b>Résultat exceptionnel</b>	48,1	0,2%	-40,7	-0,1%
<b>Résultat net</b>	-178,0	-0,7%	1 196,2	3,9%

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 14,2% de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2018, elle a connu une augmentation de son activité (12,70%) avec un chiffre d'affaires de 30 474 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 27 040 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

L'activité Bois Construction connaît un fort rebond en 2018 avec une croissance de 15,5% de son chiffre d'affaires sous l'impulsion de la dynamique des marchés américains et asiatiques qui ont drainé une partie de la production mondiale. Elle conserve la maîtrise de ses conditions d'approvisionnement. La nouvelle raboterie, mise en service en avril 2017, donne désormais sa pleine mesure et permet l'optimisation de la valeur ajoutée conférée aux produits sciés.

Le résultat d'exploitation est de 1 579 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre -83 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 1 212 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre -232 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 1 196 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre -178 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements réalisés se sont élevés à 12 046 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 4 731 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Scierie Moulin a notamment constaté des investissements pour 11 475 K€ pour l'acquisition d'une ligne nouvelle ligne de sciage (ligne de profilage), d'un nouveau classeur et de convoyeurs dans le cadre du projet Horizon 2020.

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

<b>Moulin Bois Energie</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	15 167,3	100%	15 807,0	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	2 114,0	13,9%	1 854,9	11,7%
<b>Résultat courant</b>	1 882,7	12,4%	1 661,0	10,5%
<b>Résultat exceptionnel</b>	78,2	0,5%	479,5	3,0%
<b>Résultat net</b>	1 330,2	8,8%	1 453,1	9,2%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 15 807 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 15 167 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

2018 marque une phase de consolidation pour le pôle Energie qui bénéficie d'une bonne dynamique commerciale sur le segment granulation et croît de 8,5%. L'activité de production d'électricité par cogénération a quant à elle été pénalisée par un arrêt programmé au mois d'août 2018 afin d'assurer la réalisation d'une opération de maintenance préventive quinquennale sur la chaudière et la turbine. Le redémarrage des installations été effectué comme prévu le 14 septembre.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 1 855 K€ au 31 août 2018 contre 2 114 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 1 661 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 1 883 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 1 453 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 1 330 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 3 989 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 1 492 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Parmi ces investissements, Moulin Bois Energie a engagé 3 670 K€ pour un ensemble d'équipements associés à l'activité granulation et à la mise en place d'une nouvelle chaudière biomasse.

- La société « **S.C.I. DE VILLE** », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de Ville	Année 2016-2017	%	Année 2017-2018	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	384,4	100%	494,1	100%
Résultat d'exploitation	120,7	31,4%	338,6	68,5%
Résultat courant	42,1	11%	238,0	48,2%
Résultat exceptionnel	0	0%	0	0%
Résultat net	28	7,3%	158,6	32,1%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 494 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 384 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de 339 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2018 contre 121 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 238 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 42 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 159 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 28 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 410 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 2 556 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Ces investissements correspondent principalement aux travaux d'aménagement des nouveaux bureaux de Dunières en cours de réalisation ainsi qu'au démarrage des travaux relatifs à l'implantation du nouveau bâtiment industriel destiné à accueillir la nouvelle ligne de profilage dans le cadre du projet de développement et de modernisation de Scierie Moulin.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

<b>IMMOBILIER DE VILLE</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	516,6	100%	583,9	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	142,2	27,5%	163,9	28,1%
<b>Résultat courant</b>	36,8	7,1%	55,2	9,5%
<b>Résultat exceptionnel</b>	4,3	0,8%	4,3	0,7%
<b>Résultat net</b>	41,2	8%	57,1	9,8%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 584 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 517 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de 164 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 142 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 55 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 37 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 57 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 41 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 41 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 772 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Ces investissements correspondent principalement aux travaux d'aménagement de site destinés à accueillir les nouvelles installations de Moulin Bois Energie et notamment la nouvelle chaudière biomasse.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

<b>FRANCE BOIS IMPREGNES</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	19 784,3	100%	18 807,6	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	754,2	3,8%	673,1	3,6%
<b>Résultat courant</b>	693,6	3,5%	636,3	3,4%
<b>Résultat exceptionnel</b>	-105,4	-0,5%	-639,0	-3,4%
<b>Résultat net</b>	503,4	2,5%	41,7	0,2%

La société « FRANCE BOIS IMPREGNES » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 18 808 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 19 784 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de 673 K€ au 31 août 2018 contre 754 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 636 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 694 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 42 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 503 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 391 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 1 671 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Ces investissements correspondent principalement à des matériels et outillages (notamment une planeuse sur le site de Boisset les Montrond) ainsi qu'à des agencements et constructions sur les sites de Gray et Meymac.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

<b>SCIERIE DE SAINTE AGATHE</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	2 308,4	100%	2 478,0	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	156,4	6,8%	215,6	8,7%
<b>Résultat courant</b>	159,7	6,9%	215,4	8,7%
<b>Résultat exceptionnel</b>	9,2	0,4%	-4,0	-0,2%
<b>Résultat net</b>	120,2	5,2%	147,1	5,9%

La société « SCIERIE DE SAINTE AGATHE » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes et de planche de bois.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 478 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 2 308 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de 216 K€ au 31 août 2018 contre 156 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 215 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 160 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 147 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 120 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 67 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 11 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

- La société « **LIFECO CONSTRUCTION France – SOCIETE EN LIQUIDATION** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 22 950 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 803 776 251, est détenue directement à hauteur de 99,80 %.

L'assemblée générale extraordinaire du 30 août 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 août 2018.

LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	Année 2016-2017	%	Année 2017-2018	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	324,0	100%	0	-
Résultat d'exploitation	-122,9	-37,9%	-6,9	-
Résultat courant	-125,1	-38,6%	-6,9	-
Résultat exceptionnel	-1,5	-0,5%	14,3	-
Résultat net	-126,6	-39,1%	7,3	-

La société « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE » est spécialisée dans l'entreprise générale du bâtiment sous toutes ses formes conduisant à des travaux de construction spécialisés en tous domaines mais principalement en matière de montage d'éléments ou de structures en bois.

Le chiffre d'affaires net est nul au titre de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 324 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de -7 K€ au 31 août 2018, contre -123 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de -7K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre -125 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 7K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre -127 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Aucun investissement n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 19 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à ce jour à 100 %.

<b>TECHNICBOIS MOULIN</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	1 709,6	100%	2 080,0	100 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	-468,3	-27,4%	-13,4	-0,6 %
<b>Résultat courant</b>	-477,9	-28%	-19,5	-0,9 %
<b>Résultat exceptionnel</b>	-16,7	-1%	10,3	0,5 %
<b>Résultat net</b>	-493,5	-28,9%	-9,2	-0,4 %

La société « **TECHNICBOIS MOULIN** » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 080 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 1 710 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de -13 K€ au 31 août 2018, contre -468 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de -20 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre -478 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à -9 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre -494 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Les investissements se sont élevés à 13 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 34 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

<b>IMMO BOISSET</b>	<b>Année 2016-2017</b>	<b>%</b>	<b>Année 2017-2018</b>	<b>%</b>
<b>(en K€)</b>				
<b>Chiffre d'affaires hors taxes</b>	8,8	100%	21,0	100%
<b>Résultat d'exploitation</b>	1,1	12,5%	3,2	15,2%
<b>Résultat courant</b>	0,1	1,1%	1,2	5,7%
<b>Résultat exceptionnel</b>	0	0%	0	0%
<b>Résultat net</b>	0,1	1,1%	1,2	5,7%

La société « IMMO BOISSET » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tènements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 21 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 9 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est de 3,2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 1,1 K€ au 31 août 2017.

Le résultat courant avant impôt est de 1,2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 0,1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le résultat net s'élève à 1,2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2018 contre 0,1 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 183 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2017.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

#### PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIONS DE PARTICIPATION - PRISE DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pris aucune participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

#### SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « LIFECO CONSTRUCTION FRANCE », « MOULIN BOIS ENERGIE » et « SCIERIE MOULIN », et plus de 1/20<sup>ème</sup> du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

## COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

### PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL LIFECO CONSTRUCTION FRANCE	99.80%	Globale	803776251	Construction bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad'hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2018 : 1 925 707 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

## DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2018.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1er septembre 2017.

## PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2018, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2018 sont les mêmes que ceux au 31/08/2017. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 61 329 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2018, contre 57 762 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 6,18 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 61 960 K€ au 31 août 2018 contre 57 889 K€ au 31 août 2017.

Les charges d'exploitation se totalisent à 56 964 K€ au 31 août 2018 contre 54 028 K€ au 31 août 2017.

Le résultat d'exploitation est donc de 4 996 K€ au 31 août 2018 contre 3 861 K€ au 31 août 2017.

Compte tenu des produits financiers (9 K€) et des charges financières (1 079 K€), le résultat courant avant impôt est de 3 926 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 577 K€) et des charges exceptionnelles (1 548 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 3 068 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (672 K€) et des charges d'impôts différés (215 K€).

Le résultat exceptionnel s'établit à 29 K€ contre 223 K€ sur l'exercice précédent. Il correspond principalement au produit net de cession d'actifs industriels, à la perception d'un produit d'indemnité d'assurance pour 342 K€ relatif à la compensation d'une perte d'exploitation sur exercice antérieur, ainsi qu'à la constatation d'une provision pour risque pour 500 K€ constatée dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société France Bois Imprégnés.

L'effectif du groupe était de 195 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2018 et de 191 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2017, réparti comme suit :

	31/08/2018	%	31/08/2017	%
Cadres	30	15%	29	15%
A. M. et techniciens	26	13%	26	14%
Employés	25	13%	25	13%
Ouvriers	114	58%	111	58%
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>100%</b>	<b>191</b>	<b>100%</b>

L'endettement à moyen terme à une valeur de 36 083 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en K€ :

<b>AU 31/08/2018</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	28 448	3 658	9 885	14 906
Emprunts en crédit-bail	6 633	2 194	4 253	186
Emprunts et dettes financières divers	1 002			1002
<b>TOTAL</b>	<b>36 083</b>	<b>5 852</b>	<b>14 138</b>	<b>16 094</b>

<b>AU 31/08/2018</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	537	537		
<b>TOTAL</b>	<b>537</b>	<b>537</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 23 859 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 4 589 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 86.23 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 24 791 / 28 751 = 86.23 %, contre 52.47 % au 31/08/2017).

Montants indiqués en K€ :

<b>AU 31/08/2017</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	16 729	3 253	9 165	4 311
Emprunts en crédit-bail	7 558	2 053	5 033	472
Emprunts et dettes financières divers	2	2		
<b>TOTAL</b>	<b>24 289</b>	<b>5 308</b>	<b>14 198</b>	<b>4 783</b>

<b>AU 31/08/2017</b>	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 831	2 831		
<b>TOTAL</b>	<b>2 831</b>	<b>2 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées en totalité d'emprunts à taux fixe.

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 52.47 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 13 476 / 25 685 = 52.47 %, contre 44.27% au 31/08/2016).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les trois tableaux ci-après :

Montants indiqués en K€ :

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
<b>31-août-2017</b>	<b>3 690</b>	<b>7 591</b>	<b>44</b>	<b>12 475</b>	<b>-169</b>	<b>2 271</b>	<b>-217</b>	<b>25 685</b>	<b>48</b>
Augmentation de capital (*)							-3	-3	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 254	17	- 2 271		0	
Résultat consolidé (part du groupe)						3 068		3 068	
Variation de périmètre									
Autres variations									
<b>31-août-2018</b>	<b>3 690</b>	<b>7 591</b>	<b>44</b>	<b>14 729</b>	<b>-152</b>	<b>3 068</b>	<b>-220</b>	<b>28 750</b>	<b>48</b>

(\*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légales	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
<b>31-août-2016</b>	<b>3 690</b>	<b>7 591</b>	<b>44</b>	<b>9 793</b>	<b>0</b>	<b>2 513</b>	<b>-207</b>	<b>23 424</b>	<b>48</b>
Augmentation de capital (*)							-10	-10	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				2 682	-169	-2 513		0	
Résultat consolidé (part du groupe)						2 271		2 271	
Variation de périmètre									
Autres variations									
<b>31-août-2017</b>	<b>3 690</b>	<b>7 591</b>	<b>44</b>	<b>12 475</b>	<b>-169</b>	<b>2 271</b>	<b>-217</b>	<b>25 685</b>	<b>48</b>

(\*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

	Capital	Primes	Réserves légalés	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2015	3 690	7 591	42	6 915	2 880	-211	20 907	71
Augmentation de capital (*)						4	4	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			2	2 878	-2 880		0	
Résultat consolidé (part du groupe)					2 513		2 513	
Variation de périmètre								
Autres variations								- 23
31-août-2016	3 690	7 591	44	9 793	2 513	-207	23 424	48

(\*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

<b>TABLEAU DE FLUX (En K€)</b>	<b>31/08/2018</b>	<b>31/08/2017</b>
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>3 068</b>	<b>2 271</b>
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	4 857	4 277
- Variation des impôts différés	215	291
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	329	166
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>8 469</b>	<b>7 005</b>
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité Liaison Bilan	1 840	2 467
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>10 309</b>	<b>9 472</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	-17 038	-9 642
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	482	564
Incidence des variations de périmètres		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-16 556</b>	<b>-9 078</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-2	-10
Emissions d'emprunts (+)	17 521	6 519
Remboursements d'emprunts (-)	-7 340	-5 360
<b>Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>10 179</b>	<b>1 149</b>
Incidence des variations des cours des devises		
<b>Variations de trésorerie</b>	<b>3 932</b>	<b>1 543</b>
Trésorerie d'ouverture	902	-641
Trésorerie de clôture	4 834	902
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement dégagée est de 8 469 K€ en amélioration de 1 464 K€ à période comparable.

Nous constatons une diminution du besoin en fonds de roulement (-1 840 K€).

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité, en hausse, sont positifs de 10 309 K€.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 16 556 K€ : les investissements se sont élevés à 17 038 K€ (hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 1 551 K€) et correspondent principalement à des acomptes versés par Scierie Moulin (11 475 K€) et Moulin Bois Energie (3 670 K€) dans le cadre du projet d'investissement industriel HORIZON 2020. Les cessions d'immobilisations représentent quant à elles 482 K€.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 7 340 K€.

De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 17 521 K€ (hors emprunts en crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 3 932 K€.

## **COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE**

### **EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1<sup>er</sup> septembre 2017 au 31 août 2018, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 307 386 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 971 700 € soit une augmentation de 34,55 %.

Le total des produits d'exploitation  
s'élève à ..... 1 966 187 €

Les charges d'exploitation se  
totalisent à ..... 2 997 319 €

Le résultat d'exploitation  
est donc de ..... -1 031 132 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à 128 469 €.

Compte tenu des produits financiers (1 969 298 €) et des charges financières (438 462 €), le résultat courant avant impôts est de 499 703 € au 31 août 2018 contre -211 510 € au 31 août 2017.

Après prise en compte des produits exceptionnels (106 940 €), des charges exceptionnelles (99 688 €), d'un crédit d'impôt mécénat (1 470 €) et d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 91 071 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 599 495,61 € contre un bénéfice de 17 508,63 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 45 859 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 15 179 553 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations corporelles.....	103 109 €
- Immobilisations financières.....	15 076 444 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 2 127 377 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 1 877 875 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations corporelles	
. Matériel de Transport.....	111 989 €
- Immobilisations financières	
. Autres participations.....	1 051 148 €
. Prêts et autres immobilisations financières.....	714 739 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 42 094 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 43 917 €.

L'effectif moyen du personnel est de 8 personnes pour cet exercice.

### Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2018 à 751 901 € et au 31 août 2017 à 340 930 €.

La marge brute globale au 31 août 2018 s'élève à 1 307 386 € contre 971 700 € au 31 août 2017.

### MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de **45 859 €**, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

### INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Art. D 441 I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
<b>A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nb factures concernées	8					30
Montant total HT des factures concernées	4 282	5 140	11 439	3 317	995	20 891
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,25%	0,31%	0,68%	0,20%	0,06%	1 682 568,00
<b>B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisés</b>						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture fournisseur. Nous nous basons donc sur les délais contractuels.					

	Art. D 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
<b>A) Tranches de retard de paiement</b>						
Nb factures concernées	-					
Montant total HT des factures concernées	-	71 067	60 172	-	2 061	133 300
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,00%	5,44%	4,60%	0,00%	0,16%	1 307 386
<b>B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisés</b>						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
<b>C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture client. Nous fixons nos échéances selon les délais légaux.					

### PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2018, s'élevant à 599 495,61 € :

- Virement au compte « Report à nouveau » pour apurement total de ce compte, soit la somme de.....	151 991,06 €
- 5% au compte « Réserve Légale », soit la somme de.....	22 375,23 €
- Le solde au compte « Réserves Facultatifs » soit la somme de.....	425 129,32 €
TOTAL EGAL A .....	599 495,61 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

#### Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

#### TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 2, du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

#### JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

#### ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2018, a acquis 716 actions MOULINVEST pour un prix global de 4 697,42 € et cédé 20 actions pour 122,40 €.

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01.09.2017	36 846
Acquisition	15.09.2017	460
Acquisition	27.09.2017	256
Cession	19.02.2018	20
Solde final	31.08.2018	37 542

### MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats de commissaire aux comptes titulaire de la société « SECA FOREZ » et de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Laurent BECUWE venant à expiration à l'issue de l'assemblée, nous vous proposons de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société « SECA FOREZ » pour une période de 6 exercices, étant précisé que le mandat de commissaire aux comptes suppléant n'a pas à être renouvelé, conformément aux dispositions légales.

### PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société détenaient une participation insignifiante.

### ACHAT ET CESSIION D'ACTIONES DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

### ACHAT PAR LA SOCIETE DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

#### - contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2018 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 16 108,19 euros ;
- Solde titres : 5 196 titres pour une valorisation globale de 35 644,56 euros.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de liquidité, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/18.

- contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2018 :

- Solde espèces : 123 188,31 euros ;
- Solde titres : 0.

Il est à noter que dans l'annexe consolidée 5.3.23 (vs. l'annexe sociale/partie déclaration fiscale) les titres auto détenus sont enregistrés en valeur comptable historique (FIFO). Dans les bilans semestriels laissant figurer les moyens à disposition dans le cadre du contrat de rachat, les titres sont valorisés à leur valeur de marché en date de clôture au 31/08/18.

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

## INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2018 est de 3 690 405.60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

## MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

## DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2018, il y a 2 142 076 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double

Actionnariat	Capital		Droits de vote	
	Nombre d'actions	%	Nombre	%
Maurice MOULIN	600 000	19,51%	1 200 000	23,09%
Sandrine MOULIN	259 272	8,43%	518 544	9,98%
Marie-Laure TEYSSIER	259 272	8,43%	518 544	9,98%
Maurice MOULIN (actions au porteur)	37 542	1,22%	37 542	0,72%
TYMS FINANCES	800 000	26,01%	1 600 000	30,79%
<b>Sous-groupe familial MOULIN</b>	<b>1 956 086</b>	<b>63,61%</b>	<b>3 874 630</b>	<b>74,56%</b>
Autres actionnaires depuis plus de 3 ans	223 532	7,27%	447 064	8,60%
Autres actionnaires depuis moins de 3 ans	2 300	0,08%	2 300	0,04%
Actions auto détenues	20 622	0,67%	-	0,00%
Autres actions au porteur	872 798	28,38%	872 798	16,79%
<b>TOTAL</b>	<b>3 075 338</b>	<b>100,00%</b>	<b>5 196 792</b>	<b>100,00%</b>

### INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

#### LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, alinéa 4, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	mandats actuellement en cours		Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant cessé à ce jour
	Société	Mandat	
<b>Maurice MOULIN</b>	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN SCI de VILLE SARL SOFOVE TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat Groupement Forestier de la Saurée HORIZON POLSKA SCI MARINE	Président Directeur Général Directeur Général Président Gérant Gérant Président Gérant Gérant Gérant Gérant	Gérant Gérant
<b>Marie-Laure TEYSSIER</b>	MOULINVEST  MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE Groupement Forestier des Mésanges	Administrateur Directeur Général Délégué  Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante Gérante	Néant

<b>Sandrine MOULIN</b>	MOULINVEST  MOULIN BOIS ENERGIE SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCIERIE DE SAINTE AGATHE SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz	Administrateur Directeur Général Délégué  Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante  Gérante Gérante	Directeur Général    Gérante
<b>José BRUNET</b>	SCIERIE MOULIN MOULINVEST SCIERIE DE SAINTE AGATHE TECHNICBOIS MOULIN LIFECO CONSTRUCTION FRANCE GROUPEMENT FORESTIER DU LYS WOODINVEST	Directeur Général Directeur Général Délégué Gérant Gérant Liquidateur  Gérant  Liquidateur	Néant
<b>Patrice TEYSSIER</b>	MOULINVEST  L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant  Gérant Gérant	Néant

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE

MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions réglementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-102-1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part et selon le cas, l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une autre société dont cette dernière possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, sauf lorsqu'elles sont des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

#### I. – LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 45 897 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.

- Motivation : fidélisation des salariés

#### II. – LISTE DES CONVENTIONS NE RELEVANT PAS DE LA PROCEDURE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FILIALES A 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE

2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES et TECHNICBOIS MOULIN, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.
3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
  - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

## **DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément à l'article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (5<sup>ème</sup> résolution) :  
Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 août 2019.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (6<sup>ème</sup> résolution) :  
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes dénommées dont les caractéristiques sont : personnes morales de type FCPI, FCPR, FIP ou des OPCVM (i) investissant de manière habituelle dans des valeurs de croissance dites « small caps » cotées sur Euronext Growth ou le Euronext Access ou dans des « PME communautaires » au sens de l'annexe I au Règlement (CE) n° 70/2001 de la Commission du 12 janvier 2001, (ii) pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100 000 € (prime d'émission comprise) pour les personnes morales et les OPCVM dans la limite de 3 000 000 EUROS

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 août 2019.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (7<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (8<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la Société et des valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (9<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (10<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (11<sup>ème</sup> résolution) :

Fixation du montant global des délégations conférées au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital ;

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (12<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 février 2018 (14<sup>ème</sup> résolution) :

Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles de la Société ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 avril 2020.

## **CHOIX DU MODE DE DIRECTION**

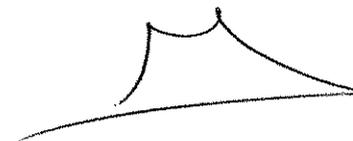
Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102, alinéa 1<sup>er</sup> du Code de commerce, nous

vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER, Monsieur José BRUNET, et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- :-

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- :-

### RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.08.14	31.08.15	31.08.16	31.08.17	31.08.18
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
-Capital social	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
-C.A. hors taxes	1.004.959	942.773	1.020.381	971.700	1.307.386
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	155.151	-55.182	152.298	185.557	677.828
-Impôts sur les bénéfices	-290.280	-292.015	-56.074	-186.534	-92.541
- Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	75.000	55.975	-688.138	17.509	599.496
-Résultat distribué	-	-	-	-	-
<b>Résultat par action</b>					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,14	0,08	0,07	0,12	0,25
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	0,02	0,02	-0,22	0,01	0,19
-Dividendes. attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<b>Personnel</b>					
-Effectif moyen des salariés	6	6	6	6	8
-Masse salariale de l'exercice	455.279	581.866	503.924	479.420	822.476
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	217.893	289.151	275.973	251.097	401.171

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,



